

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, AGEN, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, Monsempron-Libos, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castel franc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Mai 1875

Les journaux de Paris approuvent ou critiquent, depuis quelques jours, une lettre de M. Beaussire, député de la Vendée, appartenant au centre-gauche. Dans cette lettre adressée au Temps, M. Beaussire se prononce en faveur du scrutin de liste contre le scrutin d'arrondissement pour les élections à la Chambre des députés.

On sait que M. Thiers avait fait présenter un projet de loi consacrant le scrutin par arrondissement, de telle sorte que les départements auraient été divisés comme autrefois en nombreuses circonscriptions. Aujourd'hui, parmi les amis de M. Thiers, un grand nombre désapprouvent ce projet et préfèrent le scrutin de liste. On ignore à qu'elle décision s'arrêtera définitivement le conseil des ministres; néanmoins, on le croit favorable au scrutin d'arrondissement, mitigé en ce sens que deux arrondissements pourraient être réunis, de façon à établir une sorte d'opinion moyenne entre les divers systèmes.

En ce qui nous concerne, il nous paraît mauvais de renoncer au scrutin de liste. Nous ne nous arrêtons pas à l'argument principal de M. Beaussire, à savoir que le scrutin de liste permet aux partis rapprochés par des intérêts communs certaines transactions et certains compromis. Mais nous trouvons que dans les circonstances actuelles, il faut donner aux élections une signification politique d'un caractère tranché qu'elles n'auraient point dans l'arrondissement, et qu'elles doivent rencontrer lorsque l'opinion publique de tout un département s'émouvoit et s'agite en dehors des intérêts plus ou moins locaux. Telle est le motif de notre choix; et, si nous sommes bien renseignés, une majorité considérable (de 150 voix au moins) serait assurée au scrutin de liste.

Plusieurs organes du centre droit sont favorables au scrutin d'arrondissement. Nous le regrettons, et nous sommes persuadés qu'ils ne seront que peu ou point suivis au sein de l'Assemblée nationale. Le Journal des Débats, au contraire, qui était partisan du scrutin d'arrondissement semble disposé à changer d'avis.

Revue des Journaux

France.

Serons-nous toujours les dupes des mots et des formules? Quelques-uns de nos confrères continuent à

s'émouvoir de l'épithète de révisable que les adversaires de la Constitution du 25 février appliquent au régime actuel. Ils s'ingénient à restreindre la portée du droit de révision, en dépit de l'évidence, et ils se placent ainsi dans une position fautive, qu'un peu de réflexion leur ferait bien vite abandonner.

La presse impérialiste et royaliste leur répond en citant le texte de l'article 8 et la déclaration très nette de M. Paris, et elle ne manque pas de se faire une arme de ces appréhensions manifestées par les journaux républicains. « Vous le voyez, dit-elle, ils ne sont pas sûrs que le pays soit encore pour la République dans quelques années; ils craignent que l'opinion ne leur échappe; ils voudraient enchaîner la volonté nationale pour l'avenir, eux qui ont toujours déclaré que le principe de la souveraineté du peuple ne permettrait pas à la génération présente de lier les générations futures! »

Nous n'avons jamais compris l'intérêt de cette controverse; avec ou sans l'article 8, la République serait toujours révisable; car, ainsi que le démontrent l'expérience et la raison, il n'y a pas de garanties contre les majorités.

Qu'on imagine toutes les constitutions, tous les pactes, tous les systèmes qu'on voudra. Ces constitutions, ces pactes, ces systèmes dureront ce que durera la majorité nationale de laquelle ils sont issus.

L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle, dans laquelle le parti républicain n'existe qu'à l'état d'insignifiante minorité. L'un de nos collaborateurs a récemment déterminé avec beaucoup de précision la place qu'il occupe dans le Parlement et dans le pays. Mais supposons que cette minorité fasse boue de neige et qu'un jour les dix ou douze républicains de la Chambre actuelle des communes deviennent la majorité; est-ce qu'il y aurait une garantie quelconque contre les conséquences de ce fait? Est-ce que la vieille Constitution britannique ne serait pas ébranlée dans ses fondements? Est-ce que la royauté pourrait résister à cette invasion, à cette pénétration de la société anglaise par l'esprit républicain? Un coup de force, en admettant qu'il fût possible, ne la sauverait pas; car sur quel élément s'appuierait-elle pour continuer à remplir le rôle, d'ailleurs effacé et secondaire, auquel elle se résigne depuis de longues années?

Faisons l'hypothèse inverse. L'ex-président des Etats-Unis, M. Johnson, cet énergique magistrat, qui n'hésita pas, on s'en souvient, à entrer en lutte avec le Congrès, et qui, débordé alors par le courant, vint de rentrer en scène avec éclat, M. Johnson dénonce ouvertement aujourd'hui le président Grant comme un candidat à la dictature et au césarisme. Nous ne croyons pas que la République américaine coure présentement aucun péril. Mais dans le cas où l'opinion signalée et stigmatisée par M. Johnson, se répandrait dans le pays, dans le cas où le peuple américain se fatiguerait de nommer tous les quatre ans le chef du pouvoir exécutif et préférerait une présidence indéfiniment renouvelée et viagère, en attendant qu'elle fût héréditaire, est-ce qu'il y aurait une garantie quelconque contre ce mouvement d'idées et d'opinions? Est-ce que les défenseurs de l'ancienne République pourraient se retrancher derrière les lambeaux déchirés de la

Constitution comme derrière un rempart inexpugnable?

Sous le second Empire, l'opposition dynastique ne se composait d'abord que du groupe des Cinq. Elle grandit aux élections de 1863. Aux élections de 1869 elle inspirait de sérieuses inquiétudes; la coalition des diverses hostilités balançait, à un million de voix près, la majorité gouvernementale. Si le courant avait continué, quel moyen l'Empire aurait-il eu de conserver le pouvoir? Un coup d'Etat? Mais si les coups d'Etat peuvent réussir dans un moment de crise, en présence des menaces de l'anarchie, ils échouent infailliblement lorsque l'opinion publique a eu le temps de les prévoir et de se prononcer contre. Les ordonnances de Charles X sont là pour l'attester.

Laissons donc là les questions de forme pour ce qu'elles valent. Ne nous attachons qu'aux questions de fond. Or le fond, le voici: une Constitution qui s'harmonise avec les idées, les mœurs, le tempérament d'un pays, a des chances de durée, parce qu'il se rencontre, à travers l'antagonisme des partis, une sorte de majorité permanente pour la défendre et la maintenir. Une Constitution qui n'a pas ou qui n'a plus la majorité en sa faveur, est une Constitution morte ou frappée à mort.

Les républicains, dans notre pays, ont pour eux la division et l'impuissance des monarchistes.

Mais que les républicains ne s'imaginent pas qu'en plaçant la République au-dessus des manifestations possibles de la volonté nationale, ils la consolident et la mettent réellement à l'abri des tempêtes.

La royauté aussi s'était proclamée supérieure et antérieure aux suffrages de la nation. A quoi cela lui a-t-il servi?

Dans le domaine des faits, rien ne peut suppléer à une majorité qui se désaffectionne, qui se détache, qui s'en va. Voilà pourquoi les républicains ne doivent point compter sur les mesures répressives. Quand ils les invoquent, ils se discréditent, car il est par trop facile de les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Liberté.

Nous venons à quelques jours d'intervalle, d'assister à deux manifestations très différentes, très contraires même, du parti légitimiste: la circulaire adressée par M. Benezet, président du Congrès de la presse provinciale de Droite, aux dissidents du dernier congrès de Tours; et l'inauguration de la statue de Berryer sur la place du palais de Justice de Marseille. Ce n'est pas nous qui traitons cette dernière solennité comme « une manifestation »: c'est un journal autorisé à parler au nom d'une importante fraction du parti royaliste, c'est le Français, qui s'exprime en ces propres termes: « La manière même dont les légitimistes se sont associés à la fête de Marseille a toute la valeur d'un acte politique, et indique qu'ils sont résolus à s'inspirer, dans la conduite présente, des traditions que leur a léguées Berryer. »

L'esprit de la circulaire de M. Benezet est tout entier dans les courtes lignes qui vont suivre: « Nous avons trop souvent manqué de confiance en nous-mêmes, écrit l'honorable président du Congrès de Tours; nous

nous sommes laissés naïvement enrôler, à simple titre d'auxiliaires, dans ce que l'on nommait la grande armée de l'ordre ou de la conservation sociale, et nous, avons par là, servi involontairement de marchepied à des ambitieux qui songeaient bien moins au salut de la société qu'à leur propre élévation. Une pareille faute ne doit pas être renouvelée. Marchons en avant, seuls s'il le faut, la tête haute et le front découvert, sans regarder qui nous suit, bien convaincus que si nous sommes solidement unis, tous les honnêtes gens, tous les conservateurs sérieux se joindront à nous, à mesure que les événements viendront les éclairer et leur montrer où se trouve le salut de la France et de l'Europe. Jamais la politique d'exclusion et d'isolement des intransigeants d'extrême droite ne s'était plus nettement affirmée; jamais chef de parti n'avait montré pareil dédain des adhésions et des alliances, hors desquelles il n'y a point de salut pour lui; jamais conservateur n'avait plus impitoyablement sacrifié les intérêts généraux de l'ordre social à un intérêt dynastique plus aléatoire.

L'esprit de Berryer, celui des représentants éminents du parti royaliste qui se sont associés, sans réserve, à l'hommage rendu à la mémoire du grand citoyen et de l'illustre orateur, revit et éclate dans cette simple note, écrite en 1849, à une époque qui n'est pas sans analogie avec la situation présente: « Quand je rencontre un homme décidé à faire respecter la religion, la famille, la propriété, l'honneur national, je dis: Il est de nos amis, il est des miens; je suis de son parti, et je ne vais pas demander à cet homme de cœur, qui exprime des sentiments qui ont animé toute ma vie, s'il est pour telle monarchie ou pour telle autre. » La conciliation, l'union de toutes les forces conservatrices n'avaient pas encore trouvé et n'ont pas retrouvé depuis, d'apôtre plus convaincu ni surtout plus éloquent.

Des conseils de M. Benezet et des conseils de Berryer, quels sont ceux qui seront entendus par le parti royaliste? Une part de la fortune de la France est attachée à la réponse à cette question.

Que la légitimité sache se mettre au-dessus de ses préoccupations particulières, au-dessus de ses intérêts étroits de parti; qu'elle fasse alliance avec tous les autres groupes conservateurs.

Moniteur universel.

Il s'est produit, à Paris et à Liège, deux manifestations qui, bien que fort différentes par l'esprit qui les inspira, autant que par les incidents qui les ont accompagnés, se ressemblent cependant par assez de côtés pour nous offrir la matière d'une comparaison aussi instructive que curieuse.

A Liège, le 18 avril, une procession, composée de cinq ou six milles personnes, et qui comptait dans ses rangs, outre des prêtres, des religieux et des religieuses, un grand nombre de laïques de toute condition et de tout sexe, est sortie de l'église Saint-Denis, portant des bannières et des croix et chantant des hymnes et des cantiques. Mais à peine le pieux cortège avait-il fait quelques pas, qu'il



fut assailli par des bandes de forcenés qui, non contents de siffler, de huer et de crier : *A bas les prêtres ! A bas le Syllabus !* ont essayé, à plusieurs reprises, de disperser les fidèles. Des femmes ont été reaversées et foulées aux pieds ; des hommes ont été maltraités à coup de baton et de canne plombée ; le sang a coulé ; des prêtres ont été insultés et frappés, et le curé de Saint-Denis a failli être jeté dans la Meuse. Naturellement, la presse anticléricale a pris la défense des auteurs de ces violences ; la démonstration des catholiques était évidemment une provocation, un outrage aux libre-penseurs, et il n'était point étonnant que ceux-ci eussent témoigné — quoiqu'un peu trop vivement peut-être — leur légitime indignation.

Paris aussi a eu sa procession. Le 23 avril, on a vu défiler sur le boulevard Voltaire, plusieurs centaines d'individus, marchant derrière un corbillard, la boutonnière ornée d'un petit bouquet d'immortelles, rouges et jaunes. C'étaient des francs-maçons, des démocrates, des adeptes de la *Morale indépendante*, qui s'en allaient enterrer civilement un des leurs, le citoyen Massol, membre du conseil municipal. Mais plus heureuse que la manifestation religieuse de Liège, la manifestation anti-religieuse de Paris n'a point été troublée. Ce triste cortège avait cependant sur son long parcours, de la rue du Faubourg-Saint-Martin au Père-Lachaise, rencontré plusieurs milliers de chrétiens, de catholiques, qui pouvaient se sentir outragés dans leur foi par la vue de ce cercueil sans prières et sans prêtre, autant que les libre-penseurs de Liège l'avaient été dans leur incrédulité par le spectacle de la cérémonie jubilaire ; mais pas un de ces catholiques ni de ces chrétiens n'a eu l'idée de se jeter sur cette troupe d'athées pour la disperser à coups de poing.

Et un peu plus tard, au cimetière, quand le docteur Thulé est venu, au bord de la fosse béante, faire sa profession de foi matérialiste et assurer que « la seule chose qui survit à l'homme, c'étaient les idées qu'il avait répandues de son vivant, c'était son influence intellectuelle », il y avait certainement, çà et là, dans le voisinage, plus d'une pauvre veuve, plus d'une mère éplorée qui priait, agenouillée sur une tombe, et qu'a dû cruellement blesser ce démenti donné à toutes ses espérances, à son ardent désir de revoir un jour celui qu'elle pleurait ; mais aucune protestation n'a interrompu l'orateur. Et quand enfin, avant de se séparer, les démocrates ont cru devoir témoigner leur satisfaction de l'imposante démonstration qu'ils venaient de faire, en criant : *Vive la République !* pas un sifflet, pas une huée n'est venu flétrir cette audacieuse profanation du silencieux et paisible asile des morts.

Ainsi, tandis qu'à Liège, la police, malgré ses vaillants efforts, avait été impuissante à protéger contre les libre-penseurs la manifestation catholique, à Paris, la police n'a pas eu besoin de défendre contre les catholiques les auteurs de la manifestation libre-penseuse ; et si les sergents de ville ont dû intervenir, ç'a été uniquement pour retenir quelques citoyens qui, dans leur désir de mieux entendre M. Thulé, ne se souvenaient point assez du respect dû aux sépultures.

Nous livrons ce simple rapprochement aux réflexions de nos lecteurs et nous n'ajouterons plus qu'un mot. A Paris, ceux qui ont laissé s'accomplir sous leurs yeux, sans rien faire pour l'empêcher ni pour la troubler, une manifestation qui blessait gravement leurs sentiments religieux sont, — du moins à ce qu'on dit, — des partisans de l'absolutisme dans l'Eglise et dans l'Etat, des fauteurs du despotisme et de l'inquisition ; ceux qui, à Liège, se sont rués sur des femmes et sur des prêtres, ne pouvant supporter la vue d'une démonstration qui choquait leurs opinions impies, sont des apôtres de la tolérance et de la liberté.

Journal de Paris.

Un arrêté du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, vient de suspendre, au théâtre du Châtelet, après la première représentation, le drame de *Cromwell*. Il est très-probable qu'au bout de quelques jours le public aurait fait bonne justice de *Cromwell* de fantaisie, éclos dans la cervelle de M. Maurice Drack. Mais l'incident qui a motivé cette mesure ne tient pas à la médiocrité de l'œuvre, et si nombre d'artistes, de machinistes et d'employés de toute sorte qu'exige une scène aussi vaste que celle du Châtelet, se trouvent jouir d'un repos forcé, c'est au mauvais goût de l'un des leurs qu'ils doivent uniquement s'en prendre.

M. Taillade, bien qu'acteur de mérite, a

oublié, dans la circonstance, qu'il n'avait pas le droit d'ajouter quoi que ce fût à son rôle et qu'il devait contenir son enthousiasme, dans les limites assignées par la censure, très-prévoyante, dans ce cas, comme la démonstration le résultat. Mais M. Taillade n'est pas un acteur comme un autre. Plus qu'aucun, il aime à faire croire qu'il entre dans la peau du *bon-homme*, et qu'une fois le rideau levé, il obéit au feu sacré, comme les sibylles, et n'est plus Taillade, mais Ali Pacha de Janina, Cromwell et autres meneurs de foules dont l'histoire a gardé la figure et dont l'acteur a la prétention de ressusciter la physionomie.

Cela part, sans doute, d'un bon naturel, mais poussé à l'extrême, cela se rapproche terriblement du ridicule. Dans la représentation de samedi, l'acteur a passé les bornes permises. Comble de malheur pour lui, on l'excuse, et de façon à flatter son orgueil !

S'il a cru devoir faire fi de la censure et rétablir une suppression jugée par elle nécessaire, l'homme n'y est pour rien. C'est l'acteur, qui, emporté par le feu du jeu, n'a pas été maître de son imagination et a lancé, avec accompagnement de geste, un mot qui lui brûlait la langue, et contre la suppression duquel il protestait, de toute sa conviction d'artiste radical.

M. Taillade a oublié une chose : c'est que maître de ses opinions comme homme, s'il lui est permis de faire, à ses camarades, un cours de politique, derrière le rideau, celui-ci levé, il a pour premier devoir d'imposer un frein au vagabondage de son imagination et de faire grâce au public de ses préférences.

Malheureusement, et comme tant d'autres de sa profession, M. Taillade n'est pas de force à résister à une espérance d'applaudissements, et à son jugement, tout est bon pour faire naître l'acclamation. Que celle-ci soit de bon ou mauvais aloi, qu'importe ! le bruit des mains, d'où qu'il vienne, n'a jamais blessé des oreilles d'acteur. Etant donnée la personnalité de Cromwell, l'artiste s'est dit qu'il y avait peut-être quelque parti à en tirer dans ce sens, et que la censure, en supprimant une épithète, le privait assurément de quelques salves bien senties, et c'est de sa propre autorité, sans se douter de la responsabilité grotesque assumée par lui, qu'il s'est mis à menacer, de l'organe et du geste, les « misérables royalistes. » C'est ce dernier mot que la censure avait judicieusement supprimé.

Sur cette belle algarade, l'acteur a pris un temps, pour juger de l'effet produit, et le tumulte a commencé dans la salle. C'est à ce moment qu'il a dû prendre de sa personne une haute idée, en constatant qu'il était la cause unique et volontaire de tout ce vacarme, et qu'il avait suffi d'un mot de lui pour enflammer toute une salle de trois mille spectateurs, tandis que, dans le même moment, M. Gambetta avait bien de la peine à s'imposer, par son éloquence, à une réunion privée.

Si l'acteur Taillade est ce qu'on appelle « un malin, » il a, dans les mains, une situation à exploiter, et peut devenir, du coup, s'il le veut, un personnage. Pour cela, il n'a qu'à se poser en victime de l'état de siège et à chercher, dans la politique, une compensation aux désagréments que lui cause son exubérance théâtrale. Mais, il y a gros à parier que s'il obéissait parfois à une pareille idée, ces pauvres gens qui, grâce à sa drôlatique fantaisie, n'ont plus qu'à battre la semelle, sur la scène vide du Châtelet, se trouveraient devant lui et lui diraient peut-être poliment : *Pardon, camarade, mais si vous n'aviez pas eu la langue si longue, nous ne chômerions pas aujourd'hui.*

Ce qui n'empêcherait pas M. Taillade de leur répondre qu'il a considéré comme un strict devoir de manifester ses sentiments personnels, et que, s'il est survenu du désagrément, c'est la faute des temps où nous vivons.

Le général de Ladmirault n'a point ainsi compris la chose, et il a sagement agi. Mais il est fâcheux que quelques centaines de braves gens subissent un repos dont ils n'ont que faire, grâce au mauvais goût d'un artiste qui ne se contente plus d'être en vedette sur l'affiche et désire une autre renommée.

Allemagne.

Le feld-maréchal comte de Moltke, dont l'esprit politique est à la hauteur de ses talents militaires, avait sans détours, dans la fameuse allocution qu'il a prononcée au Reichstag, le 16 février 1874, au sujet de l'incorporation du landsturm dans l'armée régulière, que l'Empire allemand devait s'attendre à soulever autour de lui la peur de la défiance : « Ne nous faisons

aucune illusion, disait-il ; depuis nos heures guerres nous sommes partout respectés, mais nulle part nous ne sommes plus aimés ! De tous côtés nous rencontrons la méfiance. On craint que l'Allemagne, devenue trop puissante, ne soit désormais un voisin gênant. Il y a encore en Belgique de la sympathie pour la France, il y en a peu pour l'Allemagne. En Hollande, on a commencé à reconstruire la ligne d'inondation et à la fortifier de nouveau. Contre qui ? Je ne sais pas ? »

La prophétie de M. de Moltke se réalise, au grand scandale de ceux-là même qui approuvaient ses paroles en s'écriant : « C'est vrai ! C'est très-exact ! » La *Gazette de Cologne* se fait l'interprète de l'étonnement presque naïf que les inquiétudes provoquées en Belgique par les deux Notes du comte Perponcher ont causé dans l'Empire allemand. L'Allemagne est tellement convaincue de l'excellence de la force, qu'elle trouve dans le succès en sorte de beauté morale qui touche le cœur en s'imposant à l'esprit. On se rappelle M. d'Arnim éprouvant une surprise pénible, parce qu'il ne lui était pas permis « d'avoir dans les salons de Paris le sentiment d'appartenir à une nation victorieuse. » Du petit au grand, c'est la même surprise qui se manifeste dans tous les journaux allemands. Il leur semble que les triomphes de la Prusse devraient avoir décidé, non-seulement du sort, mais surtout des affections de l'Europe. A quoi sert donc d'avoir la première armée du monde si le *Kulturkampf*, si les idées, si la civilisation de l'Allemagne sont encore arrêtés chez les plus petits peuples par les idées et par la civilisation de la France ? Eh quoi ! la Belgique, « ce riche, ce beau pays pour lequel les Allemands ont depuis longtemps une prédilection bien prononcée ; qui ressemble à un jardin splendide et qui possède tant et de si beaux monuments du moyen-âge ; dont l'Allemand connaît l'histoire comme la sienne propre : que Goethe, Schiller, George Forster ont étudié avec un soin particulier, et auxquels les peintres d'Allemagne ont si souvent envoyé des leçons et des couronnes : ce pays flamand, issu de la grand-mère des Germains, est tout entier imprégné, dans ses goûts et dans ses allures, de l'esprit français, si bien que les hautes classes surtout ont pour la France une affection et un culte que l'on ne comprend pas lorsqu'on ne considère que la situation politique ! » La *Gazette de Cologne* est sur le point de prendre la Belgique en pitié pour son inconcevable aveuglement, mais elle trouve plus simple de lui adresser des menaces : « Si les Belges continuent à méconnaître ainsi leurs intérêts naturels, il n'est nullement improbable que le même siècle verra le commencement et la fin de la Belgique. »

Chassez le naturel, il revient au galop ! La *Gazette de Cologne* voulait flatter la Belgique, la ramener par des conseils amicaux, par des souvenirs glorieux, au giron « de la grand-mère des Germains ; » mais, après de longs efforts pour conserver le ton cordial et fraternel, elle termine son exhortation d'une façon brusque qui en détruit d'un seul mot tout l'effet. « Les journaux allemands, s'écrie l'*Indépendance belge*, se sont donc mis en tête de nous imposer la sympathie par l'intimidation ! Le moyen est mauvais, et pour peu qu'on continuât à semer ainsi l'amitié, l'Allemagne ne récollerait en Belgique que l'inquiétude et la méfiance. » Cet incident, qui n'a pas grande importance par lui-même, puisqu'il ne s'agit que d'une polémique de journaux, contient cependant une morale dont l'Allemagne pourrait tirer profit. Si elle est fatiguée de la crainte qu'elle inspire et si elle désire sincèrement retrouver l'influence morale que l'abus de la force lui a fait perdre, il faut renoncer aux moyens violents dont elle est toujours tentée de se servir.

(Journal des Débats).

Les évêques catholiques de l'Angleterre viennent d'adresser une lettre collective à l'épiscopat allemand, pour lui témoigner de leurs sympathies et de leur approbation pour sa résistance aux prétentions du chancelier de l'empire. On ne sera pas sans remarquer que, pour donner la plus grande publicité possible à cette lettre, les évêques d'Angleterre ont « décrété qu'elle serait communiquée à leur clergé, afin d'en donner lecture au peuple, à la messe solennelle. »

Au moment même où le chancelier de l'empire se plaint auprès du cabinet de Bruxelles de l'attitude prise vis-à-vis de lui par les ultramontains de Belgique, où il insiste auprès du gouvernement de la reine pour qu'il appuie les représentations de M. Perponcher à M. d'Aspremont-Lynden, cette sorte de défi jeté par l'épis-

copat anglais au tout puissant chancelier montre en effet combien au-delà de la Manche on fait fond sur le respect de la Couronne pour les libertés publiques et notamment pour celles de la presse.

On télégraphie de Berlin le 28 avril :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'attache à réfuter l'assertion des journaux français qui ont déclaré que la presse française s'était toujours efforcée de tenir un langage pacifique vis-à-vis de l'Allemagne. La feuille berlinoise cite à l'appui de son démenti des extraits de vingt-trois articles soi-disant offensants, tirés de dix-neuf journaux français publiés pendant les six derniers mois qui viennent de s'écouler.

Informations

Le *Journal officiel* publie la lettre suivante, adressée par le général Chanzy au ministre de la guerre :

Alger, le 3 avril 1875.

Monsieur le ministre,

C'est avec la plus vive indignation que je viens de lire dans l'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale en ce qui concerne l'Algérie (rapport de M. de La Sciotière) les passages de la déposition de M. du Bouzet, dans lesquels il insulte l'autorité militaire, tout un corps d'officiers, et par suite l'armée, dans un langage des plus violents et des plus grossiers.

S'il n'y avait, dans les appréciations auxquelles se livre l'ex-commissaire extraordinaire, que les inexactitudes et les injures qu'il croit utile d'employer pour expliquer les faits à sa façon et le rôle qu'il a joué à son profit, elles ne mériteraient que le dédain. Il y a plus : elles contiennent une accusation nettement formulée de trahison et de concussion dirigée contre des officiers qui sont dans l'armée, aussi bien en France qu'en Algérie, et dont la plupart sont encore chargés ici des fonctions qui leur ont valu ces outrages.

Comme gouverneur général de l'Algérie, ayant le droit de faire respecter ceux qui se vouent avec tant d'abnégation aux intérêts de ce pays, jaloux de sauvegarder la dignité des officiers auxquels j'ai l'honneur de commander, je proteste énergiquement contre les diffamations de M. du Bouzet ; je demande à l'Assemblée nationale de venger ceux qui en sont les victimes, par un acte ostensible, et je réclame l'insertion de cette lettre à la suite du rapport de la commission.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le gouverneur général civil de l'Algérie, commandant en chef les forces de terre et de mer.

Général CHANZY.

Une députation des habitants de Belfort est arrivée à Paris pour offrir la candidature sénatoriale à M. Thiers, qui a accepté.

(France.)

Dimanche a eu lieu, à Marseille, l'inauguration de la statue élevée à Berryer, sur la place du Palais-de-Justice. Les fêtes devaient commencer samedi ; elles furent interrompues par un violent orage, accompagné d'une pluie torrentielle ; mais dimanche, le temps s'est remis au beau, la foule s'est mise à affluer dans le quartier du Palais-de-Justice. Un certain nombre de députés des départements voisins, particulièrement de l'Hérault et du Gard étaient présents.

A deux heures sonnantes, la statue a été découverte.

Le général Espivent de la Villeboisnet, accompagné des autres généraux, l'évêque de Marseille, le secrétaire général de la préfecture représentant M. de Tracy, indisposé ; le parquet, le barreau tout entier, les corps constitués et plusieurs cercles d'ouvriers ont pris place dans l'enceinte réservée. Les dames étaient en grand nombre. La musique de la ligne et celle des pompiers se sont fait entendre alternativement.

L'œuvre du sculpteur, M. Barre, représenté Berryer, une main appuyée sur la tribune, l'autre main paraît se porter vers le cœur ; la tête est fort belle. Le monument est placé au centre de l'esplanade, devant le Palais-de-Justice.

M. Tournaire a prononcé un discours dans lequel il a dit : « Cette statue rappellera l'union du barreau et de la magistrature, la noblesse du caractère et l'immense talent de Berryer. »



Il a ensuite cité les paroles de Berryer sur l'importance croissante de Marseille et de la Méditerranée.

M. Gaston de Flotte, au nom de la commission du monument, a exprimé son admiration pour le talent politique et littéraire de Berryer. Il a cité cette parole d'un Américain, que Berryer a été le Français le plus complètement français. Il a invoqué le témoignage de Cormenin, de Marrast et de Louis Blanc.

M. le baron de Larcy, ancien ministre, a rappelé à grands traits qu'il avait été le collègue et l'ami du grand orateur. Il a cité à ce propos une parole de Berryer sur l'origine de ses convictions nées de longues études sur les documents de 89. Berryer disait que c'était à la suite de ces études qu'il était devenu royaliste et patriote. M. de Larcy a retracé la mort sublime de Berryer proclamant jusqu'au dernier soupir sa double foi religieuse et politique; il a rappelé ses funérailles vraiment nationales.

Il a terminé en félicitant Marseille d'avoir constamment élu Berryer et d'avoir érigé une statue à ce grand citoyen.

Un ordre parfait n'a cessé de régner tout le temps.

ESPAGNE

Un journal militaire, le *Correo militar* annonce en termes un peu mystérieux que probablement la guerre civile prendra sous peu un caractère tout nouveau. En attendant, on signale un succès remporté sur le chef carliste Saballs, et l'expulsion des bandes qui avaient envahi le Haut-Aragon.

Alphonse XII va se rendre, dit-on, à l'armée du Nord.

Madrid, 28 avril.

La nouvelle donnée par quelques correspondants étrangers sur des prétendues protestations d'officiers d'artillerie contre l'admission des officiers carlistes dans l'armée est absolument fautive. Les officiers admis sont justement ceux qui, lorsqu'ils avaient quitté le service par suite de la question Hidalgo, nouèrent les premiers des intelligences avec leurs camarades au service de don Carlos pour les décider à se rallier à la cause d'Alphonse XII.

Chronique locale

et méridionale.

Par décision de Mgr :

M. l'abbé Rouquié, curé de St-Martin-Labouval, a été nommé curé de Limogne, en remplacement de M. Frauciel, démissionnaire. Cette nomination a été agréée par décret du 21 avril.

MAIRIE DE CAHORS.

AVIS

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants qu'à partir de ce jour, il sera donné avis, à la fin de chaque mois, par l'insertion dans les journaux, du résultat des opérations de la Caisse d'épargne.

Situation générale de la Caisse du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1875 :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1875, les placements faits à la Caisse d'épargne s'élevaient à.	266,521 <sup>84</sup>
Versement du mois de janv.	49,311 »
— — — fév.	46,516 67
— — — mars	14,235 »
— — — avril	46,796 »
<b>Total</b>	<b>330,378 48</b>
Rembour du mois de janv.	23,990 23
— — — fév.	6,360 73
— — — mars	7,757 95
— — — avril	8,479 44
	<b>46,588 35</b>

Au 30 avril 1875 le montant des placements est donc de 283,790 13

Certifié exact :

Le Trésorier, DELFOUR.

Nota. — La Caisse est ouverte tous les dimanches, de 9 h. du matin à midi.

Le bureau est situé boul. Nord, maison Valet.

On nous écrit de Mondoumerc :

Le 9 mai prochain, dimanche, dans l'octave de l'Ascension, la paroisse de Mondoumerc célébrera la grande fête annuelle du pèlerinage de sainte Philomène. Indulgence plénière pour tous les pèlerins qui visiteront le sanctuaire ce jour-là ou un des jours de l'octave. (Pie IX, 1867.)

On sait que tous les anciens élèves de l'Ecole polytechnique, appartenant aujourd'hui aux carrières civiles, peuvent obtenir un emploi de sous-lieutenant soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale.

Les bureaux de la guerre s'occupant en ce moment avec activité de l'organisation des cadres, le général de Cisseu vient d'envoyer à tous les préfets et généraux commandant les corps d'armée de nouvelles instructions ayant pour but d'inviter les candidats à formuler le plus tôt possible leurs demandes.

Ce rappel produira-t-il des résultats satisfaisants?

Dans tous les cas, nous devons constater que le nombre des anciens élèves de l'Ecole polytechnique sollicitant un emploi de sous-lieutenant est jusqu'à présent des plus restreints.

Le ministre de l'instruction publique ne tardera probablement pas à remémorer aux préfets, par une circulaire spéciale, l'article 10 de la loi du 15 mars 1850, conférant aux conseils généraux le droit d'élire quatre membres, dont deux au moins pris dans leur sein, pour participer aux actes et délibérations du conseil dé-

partemental de l'instruction publique.

Cet article, tombé presque partout en désuétude reprendrait ainsi toute sa vigueur.

Nous lisons dans l'*Ere Nouvelle* :

C'est mardi qu'a eu lieu la nouvelle adjudication des travaux de la construction de la caserne d'infanterie de Tarbes.

On écrit d'Auch :

Mardi, vers quatre heures de l'après-midi, un violent orage a éclaté sur notre ville, mais heureusement sans être accompagné de grêle. Après plusieurs fortes détonations du fluide électrique, la pluie a tombé avec beaucoup d'abondance.

Vers six heures, un formidable coup de tonnerre s'est fait entendre de nouveau, et la pluie a redoublé d'intensité pendant toute la soirée.

Cet orage s'est étendu dans les Landes; plusieurs communes de ce département ont été ravagées par la grêle.

Pendant les quinze premiers jours d'avril, il est sorti du port de Bordeaux environ 26,000 barriques et 30,000 caisses de vin.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 12 au 18 avril 1875.

Mathématiques élémentaires.

- Physique. 1 Claret; 2 Barbier.
- id. 1 Imberty; 2 Taillade.
- Discours latin. 1 Combarieu; 2 Delrieu.
- Narrat. latine. 1 Labro; 2 Caudesaigues.
- Thème latin. 1 Rigaldies; 2 Valat.
- id. 1 Barbier; 2 Verdy.
- id. 1 Maratuech, V.; 2 Gayet.
- id. 1 Tinel; 2 Castagné.
- id. 1 Mogniat; 2 Bramel.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Physique. 1 Cros; 2 Bonnet.
- Français. 1 Bouloumié; 2 Chainet.
- Mathématiques. 1 Belloc; 2 Soulié.
- id. 1 Sers; 2 Pasquiez.
- Classe primaire. — Première division.
- Ecriture. 1 Delmas; Gayet.
- id. 1 Laur; 2 Soulié.
- id. 1 Bénéch; 2 Marron.
- id. 1 Gaston; 2 Denons.

Le censeur des Études,  
T. DURAND.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
2 Diman.	s Athanase.	Lissac, Biac, Miers, Lalbenque,
3 Lundi.	Rogations.	Vigan, Gigougac, Nadillac,
4 Mardi.	se Monique.	Bagnac, Larnagol, Thégra.
5 Mercr.	Pie pape.	Lentillac, Corn, Frayssinet.
6 Jeudi.	L'ASCENSION.	Puy-l'Evêque, Labastide-Murat,
7 Vend.	s Théodard.	Valroufié.
8 Samedi.	Ap. de s M.	Catus, Frayssinet-le-G., Pern,
		Loubressac, Marcihac, St-
		Projet, Lugagnac, Cuzance,
		Marniniac, Gourdon, Espé-
		dillac.
		Junies (les), St-Paul-Labouffie,
		Capdenac, Lacapelle-Marival,
		Cazillac, Goudou (mairie de
		Labastide), Payrac.
Lunaisons du mois de Mai.		
N. L.	le 5, à 3 h. 13 du soir.	
P. Q.	le 12, à 7 h. 46 du matin.	
P. L.	le 20, à 8 h. 59 du matin.	
D. Q.	le 28, à 6 h. 39 du matin.	
Apogée, le 19. — Périgée, le 5.		

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 avril au 1<sup>er</sup> mai.

Naissances.

Rousies, Lucie, à Labéraudie.  
Nègre, Marie-Louise, rue du Château.  
Contival, Alfred, rue Nationale.

Mariages.

Coudere, Louis, et Cauzit Marie.  
Cassan, Antoine, et Labro, Françoise.

Décès.

Bouysson, Hubert, 3 ans, rue Daurade.  
Valéry, Pierre, propriétaire, 26 ans, à Larozière.  
Guiral, Agathe, sans prof., 23 ans, rue Bousquet  
Lestrade, P., domestique, 32 ans, aux Ramonets.  
Battut, Marie, sans prof., 75 ans, rue Ste-Claire.  
Dablan, Marie, 10 ans, couvent de la Miséricorde,  
(grande Chartreuse),  
Moncoutié, François, ancien menuisier, 80 ans,  
rue Saint-André.  
Salignac, Marie, sans profession, 91 ans, rue Na-  
tionale.  
Favas, Louis-Antoine, colonel de gendarmerie, en  
retraite, commandeur de la Légion d'Honneur, 77  
ans, boulevard Sud.  
Lancien, Pierre, propriétaire, 30 ans, aux Hortes.  
Barrié, Romain, menuisier, 70 ans rue du Château

Bulletin Vinicole

Nous trouvons dans le *Moniteur Vinicole* la lettre suivante datée de Grézels, canton de Puy-l'Evêque :

Grézels, 26 avril.

L'année 1874 a produit des vins de qualités diverses, selon la nature des cépages, de l'exposition des vignes, et selon la maturité plus ou moins avancée des raisins. Les vins qui réunissent la bonne qualité de cépages et la complète maturité des raisins se maintiennent très bien; je pense qu'ils seront recherchés plus tard; déjà les bons vins de 1874 deviennent très rares; les caves sont presque toutes vides, les diverses qualités se sont écoulées avec une étonnante rapidité. Aussi pour avoir du bon vin de la dernière récolte, logé dans de bonnes futailles, il faut le payer 85 ou 90 fr. la barrique, et sans futailles 72 ou 75 fr.  
Les bons vins de Grézels se maintiennent toujours très bien, lorsqu'ils sont bien soignés.

Cette lettre répare les erreurs d'une lettre précédente, datée de Montcuq et adressée au même journal. Le correspondant de Montcuq parlait de 75 fr. comme prix extrême sur la côte du Lot: son information était erronée.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 30 avril 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Boeufs.	1.971	1.788	1.36 à 1.68
Vaches.	948	827	1.06 à 1.86
Taureaux.	135	130	1.10 à 1.33
Veaux.	982	892	1.80 à 2.40
Moutons.	16.794	16.414	1.75 à 2.10
Porcs gras.	4.074	3.857	1.20 à 1.40

Dernières nouvelles

Versailles, 30 avril soir.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. On suppose que le conseil a dû s'occuper des projets de loi dont la discussion prochaine doit être considérée comme indispensable, et aussi de l'attitude à prendre vis-à-vis de la proposition Courcelles. Tout porte à croire, en effet, qu'à l'occasion de cette proposition, la question de la dissolution sera abordée et réglée dès la rentrée de l'Assemblée.

D'après les dispositions qui semblent prévaloir parmi les députés actuellement présents à Paris, ou à Versailles, on ne doute plus aujourd'hui que la proposition Courcelles ne soit adoptée, et on considère même comme assez probable que, malgré la convocation, qui légalement doit être faite avant le 11 mai, des électeurs du Lot et du Cher, l'Assemblée déclarera applicables à ces deux départements les effets de la proposition Courcelles, c'est-à-dire que les deux élections dont il s'agit pourraient bien ne pas avoir lieu.

Bourse de Paris.

Paris, 1<sup>er</sup> mai 1875.

Rente 3 p. %	64,10
— 4 1/2 p. %	93,25
— 5 p. %	102,30



COMPAGNIE DE RIO TINTO
SOCIÉTÉ ANGLAISE (LIMITED)
AU CAPITAL SOCIAL DE fr. 2,250,000
CE QUI ÉQUIVAUT À 56,250,000 FRANCS
ÉMISSION
de 30,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES
de 300 francs ou 20 livres sterling chacune
Portant intérêt annuel de 35 fr. payables à Paris
ou à Londres les 1er juillet et 1er janvier, remboursables
au pair en 19 ans par tirages semestriels.
Prix d'émission : 417 fr. 50 c.
(Jouissance du 1er JANVIER 1875)
PAYABLES COMME SUIV :
50 fr. en souscrivant ..... 50 fr.
50 » à la répartition ..... 50 »
100 » du 5 au 10 juin 1875 ..... 100 »
117 50 du 5 au 10 juillet moins le
coupon au 1er juillet 17.50. 100 »
100 » du 5 au 10 août 1875 ..... 100 »
417 fr. 50 Soit net à verser ..... 400 fr.
L'intérêt de 35 francs représente un
revenu de 8 3/4 0/0 du prix d'émission,
sans la prime de remboursement.
A la répartition ou à l'échéance des termes, les
souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de
5 0/0 l'an, les versements non échus. Ceux qui
libéreront leurs titres à la répartition, n'auront à
payer qu'une somme nette de 414,25 par
obligation, et toucheront 17.50 le 1er juillet
1875.
La répartition se fera proportionnellement.
L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera
demandée dès la clôture de la souscription.
GARANTIES
Le service des obligations est spécialement garanti
par une hypothèque générale sur tous les biens de
la C<sup>e</sup>, notamment sur les Mines de Rio Tinto, le

Chemin de fer de Rio Tinto, à Huelva, et le Môle
à Huelva, sauf, en ce qui concerne les Mines, le
privilege de vendeur cédé par le Gouvernement
Espagnol aux porteurs de la Dette 3 0/0 Extérieure
et garantissant une annuité de fr. 176,000 pendant
20 ans.
Les obligations en souscription font partie des
cent mille que la C<sup>e</sup> est autorisée à créer et aux-
quelles ces garanties sont applicables.
(Copie de l'acte constatant l'hypothèque déposée au
Crédit Industriel et Commercial.
REVENUS ET CHARGE DE LA COMPAGNIE
Lorsque le chemin de fer destiné à l'exploitation
sera terminé (vers le mois d'août prochain), les
revenus nets de la C<sup>e</sup> seront d'environ 21
millions de francs par an, en face de charges
n'atteignant pas 7 millions de francs. — (Les
gissements dépassent, d'après les ingénieurs les plus
compétents, 200 millions de tonnes).
PAIEMENT DES COUPONS.—AMORTISSEMENT
Les Coupons d'intérêt et les obligations sorties
au tirage semestriels sont payables à PARIS, à la
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,
et à LONDRES, en livres sterling, au change fixe
de 25 fr.
Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au
siège de la Société Générale de Crédit Industriel et
Commercial, les 1er juin et 1er décembre de chaque
année, à partir de 1876.
Le remboursement des obligations sorties se fera
aux époques du paiement des coupons : la C<sup>e</sup> se
réserve le droit d'anticiper à toute époque le rem-
boursement au pair.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Mercredi 5 Mai 1875
A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72,
rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier.
A Londres, chez MM. MATHESON et C<sup>e</sup>.
Un intérêt égal à celui produit par le titre sera
dû sur les versements en retard à compter du pre-

mier jour de leur échéance. Les souscripteurs en
retard pourront être déchu 15 jours après un avis
au Journal officiel.
Nous engageons nos lecteurs à voir
aux Annonces la combinaison avantageuse de
crédit musical et littéraire offert par la maison
Abel Pilon, de Paris
On demande. des représentants.
CLOTURE
La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi.
N'est-ce pas le moment de reprendre les étu-
des théoriques ? Or quelle meilleure méthode,
et plus actuelle surtout, que la Chasse illus-
trée, ce compendium de tous les faits sérieux
de chasse et de pêche connus dans l'univers ?
Son prix est une bagatelle : 5 francs pour trois
mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée,
sous la direction de MM. A. Didot et E. Che-
valier, par les écrivains les plus éminents des
deux mondes, comme elle est illustrée par
leur dessinateurs les plus distingués. Nous
n'hésitons donc pas à recommander ce recueil
charmant, unique en France, à tous les ama-
teurs de chasse, pêche, acclimatation, agri-
culture, sport, à tous ceux, en un mot, qui
aiment la bonne vie des champs et des bois.
Prix : 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.
Il reste quelques exemplaires de la collec-
tion complète des sept premières années de la
Chasse illustrée, nouvelle édition.
Prix de chaque année : 20 fr., 25 fr., reliée.

PRÉFECTURE DU LOT.
EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil
huit cent quarante-et-un.
AVIS
Par acte passé devant nous, Maire de la
commune de Marmignac, le sieur Maradène
(Pierre), a cédé, pour l'établissement du che-
min vicinal d'intérêt commun, numéro 22,
Savoir :
Trente-deux centiares de maison (section
A, numéro 244), moyennant la somme de
sept cents francs, ci. 700 fr.
Marmignac, le vingt-huit avril mil huit cent
soixante-quinze.
Le Maire,
CANGARDEL.
TAMAR INDIEN
GRILLON
Fruit laxatif rafraîchissant contre
CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines.
Pâtes 25, r. Grammont, Paris.—B<sup>is</sup> 2,50. Poste 2,75
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

En vente chez tous les libraires
L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL
DU LOT
PRIX : 2 FR.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois,
pour un achat de cent francs et au-dessous.
GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendide
illustrations en chromo, véritable mou-
vement élevé à la gloire du Saint-Siège et
de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme
Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés
de 130 gravures, sur acier. 96 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-
tier, 2 vol. in-8<sup>o</sup> raisin, illustrés sur acier.
Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave
Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame,
4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de
Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le
plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile
et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-
Brun fils, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, gravures sur acier et
colorées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagoot, 13 vol.
cartonnés. 390 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musi-
cales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras,
Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un mor-
ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur
les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles,
Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 30 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature,
les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Les GRAINS DE SANTÉ du Dr FRANCK sont
un des purgatifs et des dépuratifs les plus usités et les
plus commodes; se prennent soit à jeun, soit en man-
geant. — Pour éviter les nombreuses imitations et avoir
les véritables, exiger la signature A. Rouvière en rouge
et l'étiquette ci-jointe en quatre couleurs.
Prix : 5 fr. la boîte, 1 fr. 50 la 1/2 boîte, avec notice.
Paris, Pharmacie LEROY, 45, r. Neuve-St-Augustin, et dans
toutes les Pharmacies.

MALADIES de la VESSIE
Guéries par le SIROP
de BLAYN au Bour-
geon de Saint-Cesir, d'un
goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 fr. et 4 fr.
CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE
guéries par le SIROP et PÂTE de BLAYN
aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1 fr. 50 la b<sup>is</sup>
BLAYN, ph<sup>is</sup>, 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph<sup>is</sup> de France et de l'étranger.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

NOUVELLE FABRIQUE
DE
CIMENT D'ANGÉLY
ENTREPOT
7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7
CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabri-
cation du Ciment, renfermant, d'après les analyses faites, des qualités supé-
rieures, aux titres des Portlands Anglais et des Ciments de
Vassy.
Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance,
Recevez l'assurance de ma considération.
BELMONT, jeune.
NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de
Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.
GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'esto-
mac (Dyspepsies, Gastralgies), de celles des Intestins et du
Foie, des Dartres, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipa-
tions opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUS-
SEAU et PIDOUX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une ma-
nière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs
résultats dans les différentes affections citées.
Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

EN VENTE
Chez M. J.-D. Crayssac, libraire
Jean XXII et la Pologne
ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE
par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.
Prix : 30 centimes

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN
VEGETALES. — 58, Boul. Sébastopol, Paris.
Hygiéniques, préventives, curatives de la Consti-
pation et de tous les maux qui résultent de la
maladie, 30 ans de succès attestés en France
et à l'étranger. Broc. et 1/2 B<sup>is</sup> de 30 pil. 12 fr.
Dépôt à Cahors, chez
M. DUC, pharmacien.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
A l'établissement de Vichy, l'un des mieux ins-
tallés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de
toute espèce pour le traitement des maladies de
l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle,
diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre :
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique
dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon
réservé aux Dames. — Salons de jeux, de con-
versations et de Billards.
Tous les chemins de fer
conduisent à Vichy.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire,
PARIS, 22, boulevard Montmartre.
Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

AVIS
M. AUZERAL, ancien agent-voyer
et géomètre, a l'honneur d'informer
MM. les propriétaires qu'il se charge :
de l'arpentage des propriétés; des ex-
pertises et des partages de famille; de
la vente des propriétés en gros et en
détail, soit à la commission soit à
forfait. Son bureau est situé à Cahors,
rue St-Barthélemy, 28, en face l'E-
glise; il est visible tous les jours.

A VENDRE
le matériel d'un
PRESOIR A HUILE
S'adresser au régisseur du Châ-
teau de Causserant, par
Albas.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
M<sup>me</sup> LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'E-
glise; Vases en porcelaine; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons
et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de
décès, dans
un chef-lieu d'arrondissement de
département du Nord, une imprime-
rie avec journal, bien achalandée.
S'adresser, pour les renseignements
à MM. Havas, Laffite et C<sup>e</sup>, place de
la Bourse, 8, Paris.

CHOCOLAT-MENIER
A VOIR LA VÉRITABLE
FORME

FLEURS ARTIFICIELLES.
M<sup>me</sup> BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard
Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements.
Garnitures d'autel or. Fournitures pour
fleurs; Globes garnis et non garnis;
Couronnes nuptiales; Couronnes mor-
tuares; Papiers de toute couleur.
Grand assortiment de Vases en porce-
laine et Flambeaux. Sujets religieux
votives; Feux d'artifice.